

DESCRIPTIF TEXTE T1.P1

Affaire : 17041 B CCTP Construction d'un dojo

Lot n°13 : CARRELAGE

13.1 GENERALITES

13.1.1 ETENDUE DES TRAVAUX

Le présent document a pour objet de définir les prestations incombant au lot CARRELAGE, et de permettre aux entreprises consultées d'établir leur proposition sans restriction ni réserve.

13.1.2 DOCUMENTS DE REFERENCE

Les ouvrages du présent lot devront répondre aux clauses, conditions et prescriptions des documents techniques existants qui lui sont applicables, dont notamment les suivants :

- DTU 52.1 : Revêtements de sols scellés ;
 - DTU 55 : Revêtements muraux scellés destinés aux locaux d'habitation, bureaux et établissements d'enseignement ;
 - DTU 65.14 : Exécution des planchers chauffants par conducteurs et câbles électriques enrobés dans le béton. Grandes surfaces : annexe 1 du DTU 52.1.
- Dans le cas de revêtements scellés étanches : DTU 20.12 et 43.1 et Annexe 2 du DTU 52.1.

Cahier du CSTB 2.183 - livraison 282 - Classement UPEC.

Au sujet des DTU / CCTG et normes le cas échéant visés ci-dessus, il est ici bien précisé qu'en cas de discordance entre les spécifications, prescriptions et descriptions ci-après du présent document, et celles des DTU / CCTG et normes, l'ordre de préséance sera celui énoncé aux " Clauses communes ".

13.1.3 PRESCRIPTIONS PARTICULIERES

13.1.3.1 Fournitures et matériaux

Les matériaux et fournitures devant être mis en oeuvre devront répondre aux prescriptions suivantes :

Matériaux pour revêtements de sols :

Les carreaux et dalles pour sols et murs devront répondre aux différentes normes, énumérées dans l'annexe 3 du DTU 52.1.

Ils seront toujours de 1er choix dans l'espèce indiquée.

Les carreaux et dalles soumis à la classification UPEC devront comporter la marque NF - Classement UPEC.

Mortiers et coulis :

Sauf spécifications contraires ci-après ou dans les prescriptions des fabricants, les mortiers et coulis employés seront les suivants:

Mortiers de pose des carrelages scellés : conformes à l'article 4.5 du DTU 52.1.

Coulis et mortiers pour joints :

* conformes à l'article 4.6 du DTU 52.1 ;

* en ciment blanc ;

* en mortier ou produit spécial pour joints.

Enduits de lissage :

Les enduits de lissage seront exclusivement des produits livrés prêts à l'emploi, ceux préparés sur le chantier ne seront pas admis.

Tous les enduits de lissage devront faire l'objet d'un avis technique assorti d'un classement P au moins égal à celui du local à revêtir.

Colles et mortiers-colles :

Les colles et mortiers-colles seront obligatoirement, pour chaque type de revêtement, celui ou l'un de ceux préconisés par le fournisseur du revêtement considéré.

13.1.3.2 Supports

Réception des supports :

L'entrepreneur du présent lot devra procéder à la réception des supports devant recevoir les revêtements de sols et revêtements muraux.

Pour cette réception, l'entrepreneur du présent lot vérifiera que les supports répondent bien aux exigences des

DESCRIPTIF TEXTE T1.P1

Affaire : 17041 B CCTP Construction d'un dojo

Lot n°13 : CARRELAGE

DTU et aux règles professionnelles.

Cette réception sera faite en présence du maître d'oeuvre, de l'entrepreneur ayant réalisé les supports et de l'entrepreneur du présent lot.

Supports non conformes :

En cas de supports ou parties de supports non conformes, l'entrepreneur du présent lot fera par écrit au maître d'oeuvre ses réserves et observations avec justifications à l'appui.

Il appartiendra alors au maître d'oeuvre de prendre toute décision en vue de l'obtention de supports conformes.

Le maître d'oeuvre pourra être amené à prescrire des travaux complémentaires nécessaires.

Selon leur nature, ces travaux complémentaires seront réalisés, soit par le lot ayant exécuté les supports, soit par le présent lot, mais les frais en seront toujours supportés par l'entrepreneur ayant exécuté les supports.

13.1.3.3 Règles de mise en oeuvre

Travaux préparatoires :

Avant tout commencement de travaux, le présent lot aura à effectuer un nettoyage parfait par tout moyen, des supports, pour obtenir des surfaces débarrassées de tout ce qui pourrait nuire à la bonne tenue des revêtements.

Prescriptions générales :

Lors de la pose des revêtements, la disposition et les alignements seront déterminés de manière à permettre une exécution avec un minimum de coupes de carreaux ; les coupes inévitables devront toujours être exécutées sous les plinthes ou en rive des locaux.

Toutes les entailles et découpes au droit des tuyauteries, robinets ou autres, devront être très soigneusement ajustées ; tout carreau comportant une découpe mal ajustée, ou fendue ou détériorée lors du découpage, sera immédiatement à remplacer.

Au droit des seuils et autres emplacements où le sol carrelage sera contigu à un autre type de sol, l'entrepreneur de carrelage aura à fournir et à poser un arrêt métallique constitué par un fer cornière de 30 x 30 mm.

A tous les angles saillants, et sur toutes les rives libres des revêtements verticaux, il sera fait emploi de carreaux spéciaux à bord arrondi ou à rive émaillée.

Même observation en ce qui concerne les angles saillants des plinthes.

Au droit des appareils sanitaires, le revêtement vertical en carrelage devra réaliser l'étanchéité absolue entre l'appareil sanitaire et la paroi, et à cet effet, le joint entre la gorge de l'appareil et le 1er rang de carrelage devra être un joint souple en produit pâteux genre Thiokol ou équivalent, la façon de ce joint étant à la charge du présent lot, y compris la fourniture du produit.

Dans le cas où il est prévu un calepinage par le maître d'oeuvre, la pose devra respecter ce calepinage.

Le plancher chauffant devra être en chauffe avant la pose des revêtements de sol conformément aux DTU et normes en vigueur.

Joints de fractionnement :

L'entrepreneur devra prévoir et réaliser tous les joints de fractionnement nécessaires, conformément aux prescriptions de l'article 4.73 du DTU 52.1. Sauf spécifications contraires au descriptif ci-après, ces joints devront être garnis avec un matériau pâteux en produit synthétique.

Ce produit devra justifier d'un Avis Technique le certifiant apte à cet usage.

Règles de pose des revêtements scellés :

* Revêtement de sols : Les carreaux et dalles seront posés sur un lit de mortier, les joints seront coulés avant que le mortier de pose n'ait terminé sa prise afin d'assurer l'adhérence nécessaire. Si l'épaisseur réservée la rend nécessaire, une sous-couche en béton sera exécutée avant pose du revêtement carrelage, conforme au DTU. Le nettoyage devra avoir lieu sitôt après le raffermisssement des coulis de joints (début de prise).

* Revêtements verticaux : Les carreaux seront scellés au mortier, les joints seront garnis avant que le mortier de scellement n'ait terminé sa prise afin d'assurer l'adhérence nécessaire. Le nettoyage devra être effectué dès le début de prise des joints.

DESCRIPTIF TEXTE T1.P1

Affaire : 17041 B CCTP Construction d'un dojo

Lot n°13 : CARRELAGE

Règles de pose des revêtements collés :

* Revêtements de sols : Avant la pose, l'entrepreneur du présent lot aura à exécuter un ragréage du support avec un produit spécial de ragréage. Les carrelages seront posés sur une couche mince de colle ou mortier-colle. Les joints seront coulés soit au coulis de joint traditionnel, soit de préférence avec un coulis spécial pour carrelage collé. Le nettoyage devra avoir lieu sitôt après le début de prise du coulis des joints.

* Revêtements verticaux : Avant pose, un ragréage du support sera exécuté en produit spécial pour ragréage, choisi en fonction du type de support. Les carrelages seront posés sur une couche mince de colle. Les joints seront coulés soit au coulis traditionnel de joint, soit de préférence avec un coulis spécial pour carrelage collé, gris ou blanc au choix du maître d'oeuvre. Le nettoyage devra avoir lieu sitôt après le début de prise du coulis des joints.

Largeur des joints :

La pose des carrelages se fera soit à joints dits larges, soit à joints dits serrés, selon le type de carrelage et au choix du maître d'oeuvre. Pour les joints dits larges, la pose se fera à la grille, ou avec emploi de cales. Le terme joints dits larges s'entend jusqu'à 10 mm largeur.

Niveau des sols finis :

Les différents revêtements de sols (carrelages, sols minces, etc.) devront toujours être au même niveau au droit des jonctions, et présenter un affleurement parfait. Toutes les dispositions utiles devront être prises à ce sujet, en accord avec les entrepreneurs des autres corps d'état.

Raccord :

Dans le cadre de l'exécution de son marché, l'entrepreneur du présent lot aura implicitement à sa charge l'exécution de tous les raccords de carrelages au droit des scellements, passages de tuyaux ou autres, afférents aux travaux des autres corps d'état.

13.1.3.4 Caractéristiques des revêtements de sols

Les revêtements finis devront présenter un aspect net et parfaitement fini, sans aucune tache ni salissure, de couleur et de ton uniformes et réguliers.

En ce qui concerne la planéité, les tolérances admises sont celles précisées par les DTU.

Toutes les parties de revêtements accusant des défauts supérieurs aux tolérances admises, joints ouverts, coupes et ajustages mal réalisés, etc., seront refusés, déposés et refaits par l'entrepreneur à ses frais.

13.1.3.5 Nettoyage & protection des revêtements

Immédiatement après pose, les revêtements de sols seront soigneusement nettoyés à l'aide de produits adéquats par le présent lot, et ce dernier devra en assurer la protection jusqu'à la réception.

Dans certains cas, en fonction des conditions particulières du chantier et de la nature du revêtement de sol, le présent lot pourra se trouver amené à assurer une protection absolument efficace par tout moyen de son choix.

13.2 PRESCRIPTIONS D'EXECUTION

13.2.1 CARRELAGE INTERIEUR SCELLE

13.2.1.1 Chape autonivellante

Chape ciment talochée de 4 cm d'épaisseur, dosée à 200 Kg avec joint polystyrène. (au préalable, l'entrepreneur devra le nettoyage de la dalle et l'incorporation dans le béton d'un fixateur).

Enrobage des tuyaux de chauffage au sol.

13.2.1.2 Grès étiré cérame

Carrelage en grès cérame étiré 300/300 posé sur chape armée avec TS à mailles de 5/5cm au mortier de ciment dosé 350kg CPJ/m³ sur dalle béton compris coupes, coulage des joints au ciment, nettoyage de la surface et toutes sujétions de pose donnant un sol parfaitement plan et de niveau. Réserve laissée par le gros oeuvre : 6 cm.

13.2.1.3 Grès cérame

Carrelage en grès cérame 200/200, posé sur chape armée avec TS à maille de 5/5cm au mortier de ciment dosé à

DESCRIPTIF TEXTE T1.P1

Affaire : 17041 B CCTP Construction d'un dojo

Lot n°13 : CARRELAGE

350kg CPJ/m³, sur dalle béton compris coupes, coulage des joints au ciment, nettoyage de la surface et toutes sujétions de pose donnant un sol parfaitement plan et de niveau. Réserve laissée par le gros oeuvre : 6 cm.

13.2.2 CARRELAGE INTERIEUR COLLE

13.2.2.1 Plinthe

Fourniture et pose de plinthes assorties au carrelage.

13.2.3 FAIENCE

13.2.3.1 Faïence

Revêtement muraux en carreaux de faïence 198/65/6mm série listel de chez Villeroy & Boch, posés collés sur plâtre ou placoplâtre, premier choix.

13.2.3.2 Grès émaillé mural

Revêtement mural en carreaux de grès émaillé étiré, 240/52/11 posés collés sur cloisons briques ou carreaux de plâtre ou placo.

13.2.4 DIVERS

13.2.4.1 Joints de dilatation

Dans le cas où des revêtements seront à poser au droit des joints de dilatation, le présent lot devra les respecter lors de l'exécution des revêtements.

Pour l'exécution de ces joints, l'entrepreneur soumettra au maître d'oeuvre avant le début des travaux, les dispositions qu'il compte prendre pour cette exécution.

Quelle que soit la solution adoptée, les joints devront être étanches aux eaux de lavage.

13.2.4.2 Siphon

Fourniture et pose de siphons cloche en PVC.

Grille 20 x 20

Réserve et calfeutrements complets au droit de chaque siphons.

Coordination avec le lot Maçonnerie.

13.3 PRESCRIPTIONS GENERALES PARTICULIERES

13.4 CHAPE

13.4.1 Isolation en sol TMS de 56mm

Panneau rigide bouveté en polyuréthane expansé de 56mm type TMS à claveter et découper avec soin pour une pose uniforme sur dalle béton avant chape (éviter les ponts thermiques)

Localisation:

Toute surface sauf aire de combat et douches

13.4.2 PV pour réservation

Coffrage sur une hauteur minimum de 12cm solidement ancré

Localisation:

Périphérie tatamis et accès douches

13.4.3 Chape béton surfacée de 6cm à la pompe

Chape béton dosée 350kg CEM II /m³ de 5cm après déroulage de polyane 200µ et agrapage en remontée de mur et de cloison, de bande souple polyéthylène de désolidarisation périphérique

Localisation:

Tout local hors tatamis

13.4.4 PV pour pentes et surépaisseurs

PV pour chape béton idem sur 12cm au plus avec forme de pentes régulières vers siphon ou caniveau de sol

Localisation:

Douches

13.5 PREPARATION LOCAUX HUMIDES

13.5.1 Natte d'étanchéité au sol

Natte en polyéthylène nervurée revêtue d'un feutre non tissé compris relevé en périphérie de cloisons

Localisation:

Douches individuelles et collectives

13.5.2 Fixatif + étanchéité mur

Badigeon et laitance d'étanchéité et de protection type SPEC en 2 couches croisées après primaire d'accrochage et pose de bandes de fibres armées sur tout angle de cloisons et de sol

DESCRIPTIF TEXTE T1.P1

Affaire : 17041 B CCTP Construction d'un dojo

Lot n°13 : CARRELAGE

Localisation:

Toute cloison sur h=2.50m toute hauteur

13.5.3 Siphon de sol PVC

Siphon cloche Ø50mm PVC 150/150 à sceller et coller sur attente du maçon suivant pente de chape carrelée

Localisation:

Douche bureau Aikijujitsu

13.5.4 Caniveau bas avec feuillure en PVC (232cm²/ml)

Caniveau 134/60 encastré type Nicoll ou simil réf. CABS510APS en élément de 50cm à enboîture à coller avec grille piscine à sceller (inviolable) en chape suivant pente carrelée compris raccordement collé étanche sur attente du maçon compris fonds (2U) et naissances en élément assorti soigneusement collé

Localisation:

Douches vestiaires

13.6 REVETEMENT DE SOL DUR

13.6.1 Grès cérame poli 30/30 d'aspect granité 1er choix

Fourniture seule de grès cérame poli U4P4 E3C2 7mm d'aspect granité type Grèspor de Pavigrès gamme Grao Fino réf. Estruturado ou simil

Localisation:

Hall et dgt (+5% de chute)

13.6.2 Pose collé droite

Pose droite sur colle type Cermafloor Desvres ou simil comp toute sujétion de lessivage ou de fixatif préalable compris tout joint de dilatation ou de fractionnement au droit des murs ou fondations avec finition de joints de 3mm hydrofugé type Carrojoint XL de Cegecol ou simil

Localisation:

Grès cérame poli 30/30

13.6.3 Plinthe polie assortie au 30/30

Fourniture et pose plinthes assorties comp joints ciment soignés

Localisation:

Périphérie de grès cérame poli 30/30

13.6.4 Grès cérame 20/20 anti-glissant 1e choix

Fourniture seule de grès cérame U4P4E3C2 20/20, 8.3mm anti-glissant R12 type Buarcos 46 Gamme Grao Fino de Pavigrès ou simil

Localisation:

Vestiaires et douche du bureau Aikijujitsu (+5% de chute)

13.6.5 Pose droite collé dont PV pour pointe de diamant

Pose droite sur colle type Cermafloor Desvres ou simil comp toute sujétion de lessivage ou de fixatif préalable compris tout joint de dilatation ou de fractionnement au droit des murs ou fondations avec finition de joints de 3mm hydrofugé type Carrojoint XL de Cegecol ou simil compris PV pour pose en pointe de diamant sur toute la surface de la pièce via le siphon de sol finition de joints soignés en ciment type Cermafix de Devres ou simil

Localisation:

Grès cérame R12

13.6.6 Plinthe à gorge assortie au 20/20 dont joint silicone

Fourniture et pose collée plinthes assorties comp joints ciment soignés et après application régulière et écrasement d'un joint silicone en pied

Localisation:

Toute périphérie de grès cérame 20/20 R12

13.6.7 Grès cérame 30/30 ordinaire U4P4

Fourniture seule de grès cérame U4P4 E3C2 7mm d'aspect uniforme type Grèspor de Pavigrès ou simil

Localisation:

Bureaux, salle annexe, WC PMR et ordinaire, local tech et rgt 1 et 2

13.6.8 Pose collé

Pose droite sur colle type Cermafloor Desvres ou simil comp toute sujétion de lessivage ou de fixatif préalable compris tout joint de dilatation ou de fractionnement au droit des murs ou fondations avec finition de joints de 3mm hydrofugé type Carrojoint XL de Cegecol ou simil

DESCRIPTIF TEXTE T1.P1

Affaire : 17041 B CCTP Construction d'un dojo

Lot n°13 : CARRELAGE

Localisation:

Grès cérame 30/30

13.6.9 F+P de plinthe assortie

Fourniture et pose collée plinthes assorties comp joints ciment soignés de 3mm hydrofugé type Carrojoint XL de Cegecol ou simil et joints acryliques en pied

Localisation:

Toute périphérie de grès cérame 30/30

13.7 FAÏENCE MURALE

13.7.1 Grès émaillé 1er choix

Fourniture seule de grès émaillé U3P3 15/15 en bandeau de 60cm, Réf. Burgundy 23 gamme Aguardela de Pavigrès ou simil

Localisation:

Crédence de 60cm sur 3 côtés sur kitchenette dans salle annexe

13.7.2 Fourniture faïence couleur 15/15

Fourniture faïence 15/15 avec couleur au choix U2SP2 suivant calepinage d'Architecte type Pavigrès Aguardela gamme Brilho ou similaire.

Localisation:

Tout wc (h=1m) sur 3 côtés du fond, dont bandeau de 60cm sur 2 périphéries/lave main

Toute douche toute hauteur

Vestiaires h=2m tout côté

13.7.3 Pose faïence et grès

Pose collée faïence et grès avec joints blancs soignés type Cermafix de Desvres ou simil et angles PVC armés.

Localisation:

Grès et faïence

13.8 DIVERS

13.8.1 Joint de fractionnement

Profil T de dilatation assorti en matériau semi souple à encastrer en chape avant joint de finition.

Localisation:

Entre nef et dgt

aux 4 angles du tatamis

Dans l'axe transversal du portique central

13.9 PSE . OPTIONS ALEATOIRES

13.9.1 Isolation en sol TMS de 56mm

Panneau rigide bouveté en polyuréthane expansé de 56mm type TMS à fixer avec soin sur dalle béton avant chape (éviter les ponts thermiques) mais non confirme aux DTU)

Localisation:

Douches (des vestiaires et douche individuelle du bureau)

13.9.2 Tapis d'accueil encastré dont cadre alu 156/100

Mise en place d'un tapis d'accueil type Dinac réf.Aravis grattant/séchant ou simil épaisseur 22mm en structure aluminium rigide et brosse synthétique sur tapis caoutchouc

Localisation:

Hall d'entrée

13.9.3 Profil alu en finition et protection de cloison

Profil d'angle rigide en inox à sceller sur arrête béton de tranche de cloison en profil type Dinac ou simil

Localisation:

TRanche de cloison en passage de vestiaires/douches

13.10 L'ENTREPRENEUR "Lu & Accepté"

DESCRIPTIF TEXTE T1.P1

Affaire : 17041 B CCTP Construction d'un dojo

Lot n°13 : CARRELAGE



Fait à

le

(cachet)

